

## ■ 4-3 Les disparités de niveaux de vie

Mise à jour juillet 2016

### Pertinence

Le niveau de vie détermine l'accès des individus aux biens et services. Permettre l'accès à un certain niveau de vie, dans une optique d'épanouissement de tous les êtres humains, constitue un besoin prioritaire à prendre en compte dans le cadre des enjeux du développement durable. La distribution des niveaux de vie donne une image globale des inégalités monétaires. Elle apporte des indications sur les modalités du partage des fruits de la croissance et sur l'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité. Elle permet également d'alerter quant aux risques que fait courir à la société un défaut de cohésion sociale. La réduction des disparités de niveaux de vie constitue un enjeu majeur en termes de solidarité entre les territoires et les générations.

Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible après redistribution (paiement des impôts et réception des prestations sociales), ramené au nombre d'unité de consommation (UC) du ménage, ce qui permet des comparaisons indépendamment des différences de composition des ménages. Afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

L'indicateur principal de disparité des niveaux de vie retenu ici correspond au rapport inter-décile du niveau de vie du territoire étudié. C'est le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile, définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

Grâce au nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), l'observation du revenu disponible des ménages est désormais possible à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à l'échelle communale et infracommunale. Un indicateur complémentaire est également retenu : le revenu médian par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu disponible en deçà (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population étudiée.

### Analyse

**En 2012, les disparités de niveaux de vie sont davantage marquées en Occitanie qu'en moyenne en province, en raison de bas revenus plus faibles dans la région.**

**Les situations sont très contrastées entre les 13 départements de la région. Les niveaux de vie mensuels médians s'échelonnent d'environ 1 450 euros dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales jusqu'à 1 790 euros en Haute-Garonne qui arrive largement en tête des 13 départements.**

**C'est dans l'Hérault que les disparités sont les plus importantes et en Lozère, en Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées qu'elles sont les plus faibles. Au niveau infra-départemental, les disparités sont les plus marquées au sein des grands pôles urbains et dans les campagnes les plus isolées.**

L'Occitanie fait partie des régions où les disparités de niveaux de vie sont les plus marquées, après la Corse et Paca et loin derrière l'Île-de-France. Ainsi, en 2012, les 10 % d'habitants les plus aisés de la région disposent d'un niveau de vie mensuel plancher d'au moins 2 894 euros par unité de consommation (UC), soit 3,5 fois plus que le niveau plafond des 10 % les plus modestes (822 euros). Ces fortes disparités dans la région s'expliquent surtout par l'importance des bas revenus. En effet l'Occitanie est aussi dans le peloton de tête pour les plus faibles revenus disponibles médians par unité de consommation, derrière les Hauts-de-France et la Corse.

Les situations sont contrastées entre les 13 départements qui composent la région. Le revenu médian en Haute-Garonne s'élève à près de 1 800 euros mensuels, bien au-delà de la moyenne régionale (1 574 euros), quand l'Aude et les Pyrénées-Orientales se situent autour de 1 450 euros. Ces deux départements sont aussi ceux qui présentent les plafonds de bas revenus parmi les plus faibles, mais pas pour autant les plus fortes disparités. En effet, les écarts les plus conséquents entre le niveau de vie plafond des 10 % des habitants les plus pauvres et le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés se constatent dans l'Hérault (3,8) et dans une moindre mesure dans le Gard et en Haute-Garonne (3,6). Des bas revenus particulièrement faibles dans l'Hérault et le Gard, alliés à des hauts

revenus plus élevés dans l'Hérault, expliquent ces fortes disparités. La Haute-Garonne se distingue à la fois par un revenu plancher et un revenu plafond bien plus élevés que les autres départements de la région (+ 12,4 % et + 13,4 % par rapport à la moyenne régionale). À l'opposé, les écarts de niveaux de vie les plus faibles se trouvent dans l'Aveyron, la Lozère et les Hautes-Pyrénées : le revenu disponible plancher des 10 % les plus aisés y est 3,1 fois supérieur au revenu plafond des 10 % les plus pauvres.

Les prestations sociales (allocations familiales, allocations logement et minima sociaux) hors pensions de retraite et indemnités de chômage ont pour objectif de réduire les disparités de niveaux de vie entre les populations et les territoires. Elles représentent 5,7 % du revenu disponible des ménages de la région en 2012, soit plus que les 5 % métropolitains. Ce sont logiquement les bas revenus qui bénéficient de l'essentiel de ces prestations. Ainsi dans l'Aude, les Pyrénées Orientales et le Gard, départements où les revenus médians et les seuils de bas revenus sont les plus faibles, les prestations représentent autour de 7 % des revenus, et jusqu'à 41 % pour les personnes les plus modestes (1<sup>er</sup> décile). A contrario, dans l'Aveyron, le Gers et le Lot ainsi qu'en Haute-Garonne, la part des prestations sociales versées est moindre (de 4,5 à 4,7 % des revenus).

Le zonage en aires urbaines dessine une autre répartition de la géographie des revenus, très liée à l'influence des villes. De manière générale, le niveau de vie médian est plus élevé dans l'espace urbain, en particulier dans les couronnes des grands pôles urbains ; au sein même des grands pôles, il est bien plus élevé en banlieue qu'en ville-centre. Ces territoires résidentiels concentrent une part plus forte des revenus d'activité qui tirent les niveaux de vie vers le haut. Les revenus disponibles médians sont a contrario les plus faibles dans les communes isolées qui échappent à l'influence des pôles, comme dans l'arrière-pays, le long du littoral et en dessous d'une diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Ce sont les grands pôles urbains et dans une moindre mesure leurs couronnes périurbaines qui présentent les seuils de hauts revenus les plus élevés, dans la région comme ailleurs en France

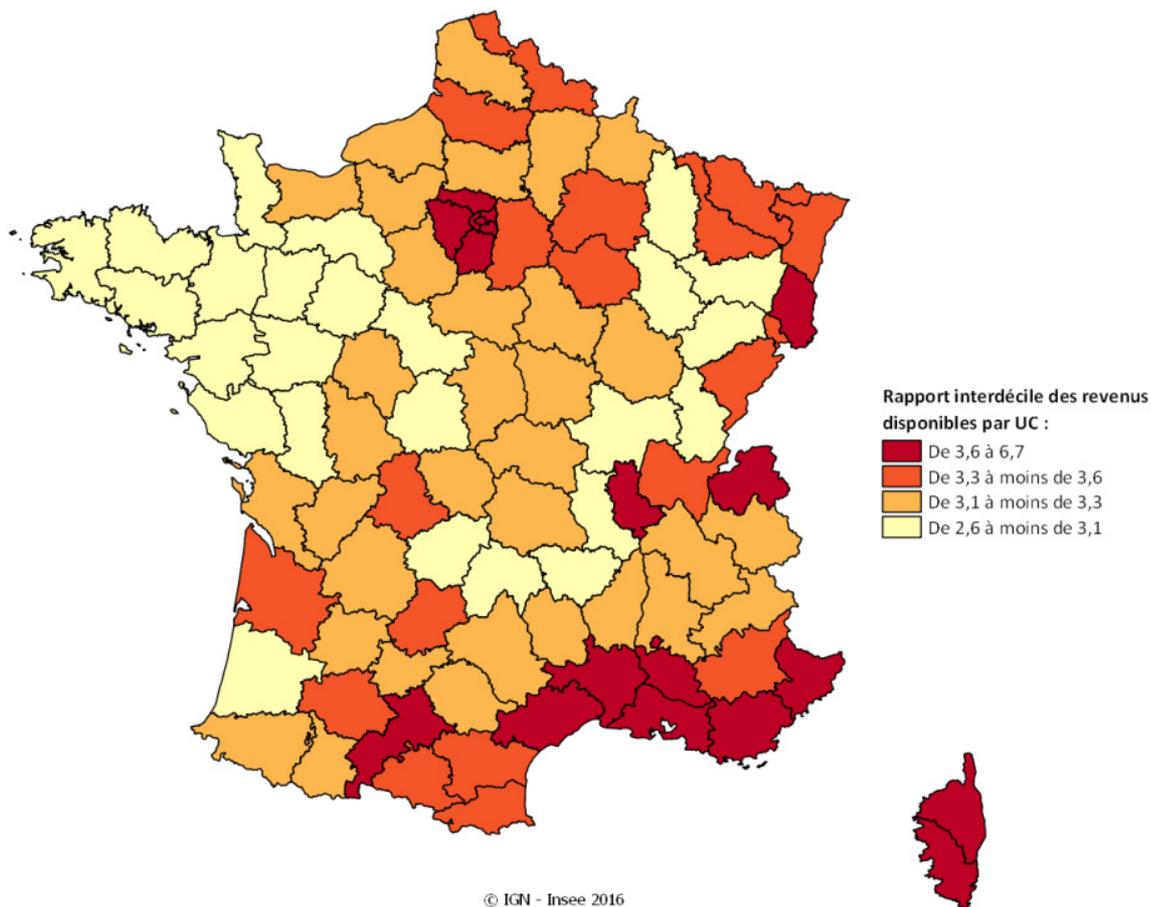
métropolitaine. C'est aussi au sein même de ces grands pôles que les disparités sont les plus fortes, puisque les revenus planchers des 10 % les plus aisés y sont presque quatre fois plus élevés que les

revenus plafonds des 10 % les moins favorisés. Ces territoires hébergent à la fois les populations les plus aisées, aussi bien en banlieue que dans les villes-centres, mais aussi des populations plus

modestes, comme les jeunes ou les bénéficiaires de minima sociaux. En effet, l'habitat social est souvent plus dense dans les villes-centres, avec parfois un parc de logements anciens voire vétustes. ■

### Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est

*Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012*



Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

© IGN - Insee 2016

## Un revenu médian élevé en Haute-Garonne et des disparités de niveaux de vie plus fortes dans l'Hérault

### Dispersion des revenus par département en 2012

Départements	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en €)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Lozère	1 528	850	2 600	3,1
Hautes-Pyrénées	1 574	884	2 709	3,1
Aveyron	1 556	881	2 721	3,1
Tarn et Garonne	1 533	839	2 668	3,2
Tarn	1 558	868	2 764	3,2
Gers	1 589	870	2 828	3,3
Lot	1 566	859	2 809	3,3
Ariège	1 507	804	2 638	3,3
Aude	1 436	758	2 556	3,4
Pyrénées-Orientales	1 460	766	2 659	3,5
Haute-Garonne	1 790	924	3 282	3,6
Gard	1 502	764	2 746	3,6
Hérault	1 534	772	2 900	3,8
<b>Occitanie</b>	<b>1 574</b>	<b>822</b>	<b>2 894</b>	<b>3,5</b>
<b>Province</b>	<b>1 617</b>	<b>883</b>	<b>2 923</b>	<b>3,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 649</b>	<b>875</b>	<b>3 103</b>	<b>3,5</b>

Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

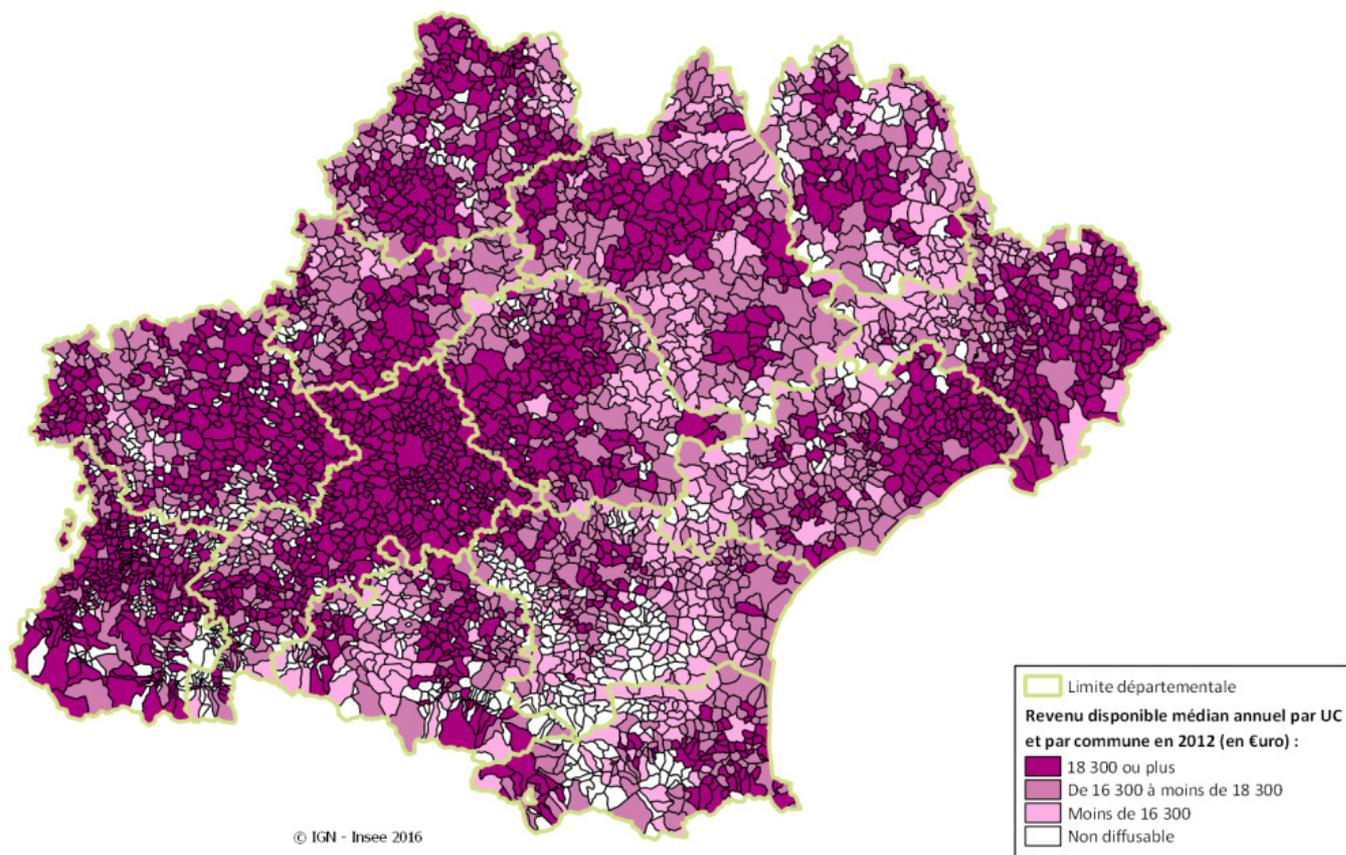
## Un revenu médian élevé dans les couronnes des grands pôles urbains

### Dispersion des revenus par zonage en aires urbaines en 2012

	Revenu disponible mensuel par unité de consommation (en €)			Disparité des niveaux de vie
	Médian	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1
Moyens pôles	1 569	904	2 610	2,9
Petits pôles	1 601	915	2 686	2,9
Couronnes des grands pôles urbains	1 664	926	2 871	3,1
Couronnes des petits pôles	1 507	825	2 613	3,2
Communes isolées hors influence des pôles	1 512	813	2 612	3,2
Couronnes des moyens pôles	1 475	804	2 639	3,3
Autres communes multipolarisées	1 505	823	2 727	3,3
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	1 429	760	2 536	3,3
Grands pôles urbains	1 600	795	3 073	3,9
<b>Occitanie</b>	<b>1 574</b>	<b>822</b>	<b>2 894</b>	<b>3,5</b>
<b>Province</b>	<b>1 617</b>	<b>883</b>	<b>2 923</b>	<b>3,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 649</b>	<b>875</b>	<b>3 103</b>	<b>3,5</b>

Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

Des inégalités plus fortes dans le Sud-Est et dans le Nord-Est  
Rapport interdécile des revenus disponibles par UC (unité de consommation) et par département en France en 2012



Source : Insee-Dgfp, Filosofi 2012

---

### Pour en savoir plus :

- « [Disparités de revenus et ségrégation dans les pôles urbains de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes](#) », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n° 23, juin 2016
- « [Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc Roussillon](#) », *Insee Analyses Languedoc Roussillon* n° 11, juin 2015
- « [Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées](#) » - Édition 2015 (données 2013), *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n° 3, mai 2015
- « [Les revenus et le patrimoine des ménages](#) », édition 2016, *Insee-Références*, juin 2016
- Observatoire des inégalités : [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)